

EVALUATION DE LA BIODIVERSITE PRESENTE SUR L'ÎLOT PAIX-REIMS A GENTILLY

Le présent rapport d'évaluation écologique de l'îlot Paix-Reims à Gentilly a été réalisé à l'initiative de l'Association Gentil'îlot Vert, pour le compte de l'association, des citoyens gentilliens et de toute personne intéressée.

Il concerne l'évaluation de la faune observée sur l'îlot au cours de l'année 2017.

Les participants à ces observations :

- Association Gentil'îlot Vert (AGIV)
- Association Naturaliste de l'Est Parisien (ANEP)
- Bénévoles de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO)
- Bénévoles de la Société Entomologique de France (SEF)

En annexe figure l'évaluation floristique de l'îlot réalisée en 2003 par le Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien (CBNBP)

1- Petits mammifères : observations sur l'îlot et au-delà (rues, jardins)

- Hérissons : **espèce protégée** *
- Fouines
- Furets
- Rongeurs : rats, mulots

2- Chiroptères : **toutes les espèces sont protégées sur le territoire national** **. Les enregistrements phoniques ont été réalisés sur 48h (15/08/17 – 16/08/17) entre les parcelles 53 et 52, à l'aide d'un enregistreur SMBAT3. Les analyses ont été réalisées par l'ANEP

- Pipistrelle soprane (*Pipistrellus pygmaeus*) **plutôt rare**
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) : à confirmer par d'autres analyses

3- Orthoptères : observés lors de l'enregistrement des chiroptères

- Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) : **protégé en IDF** ***
- Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*)
- Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*)
- Sauterelle ponctuée (*Leptophyes punctatissima*)
- Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)

4- **Oiseaux** : 15 espèces observées en juin et juillet 2017

- Accenteur mouchet
- Corneille noire
- Étourneau sansonnet
- Fauvette à tête noire
- Merle noir
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Moineau domestique
- Pie bavarde
- Pigeon biset domestique
- Pigeon ramier
- Rougegorge familier
- Rougequeue noir
- Tourterelle turque
- Troglodyte mignon

Les espèces : Verdier d'Europe, Pinson des arbres, Roitelet huppé, Chardonneret élégant n'ont pas été observées pour le moment, mais ne sont pas improbables sur îlot.

5- **Lépidoptères** :

Espèces	Statut de rareté régionale	Date observation	Statut de rareté de l'observation
Pieris rapae	C	3 juin	
Pieris brassicae	C	19 sept	
Colias hyale	AR	24 juin	
Colias croceus	AC	19 sept	
Vanessa cardui	CC	24 juin	
Vanessa atalanta	CC	19 sept	
Polygonia C-album	CC	24 juin	
Polyommatus icarus	C	24 juin	
Cupido minimus	AR	24 juin	rare
Lycaena phlaeas	AC	3 juin	rare
Pararge aegeria	CC	3 juin	
Charcharodus alceae	PC	19 sept	
Ochlodes venatus	AC	24 juin	
Coenonympha pamphilus	C	3 juin	rare
Inachis io	CC	24 juin	rare

6- Conclusions

Cette première évaluation montre que l'îlot Paix-Reims à Gentilly présente une configuration et un habitat qui permettent le développement de plusieurs espèces de mammifères, chiroptères, oiseaux et lépidoptères. Certaines de ces espèces sont protégées sur le territoire national ou régional, ce qui suivant les contraintes subies par Gentilly (A6A, A6B, périphérique, densité du bâti, densité d'habitants) est assez "exceptionnel" mais bienfaiteur dans un contexte d'artificialisation métropolitaine, de pollution, d'érosion de la biodiversité en général et urbaine (zone dense) en particulier.

Cet inventaire n'est pas complet et nécessite des investigations complémentaires et approfondies, menées par des spécialistes, pour enrichir les premières observations des espèces présentées ici d'une part, et d'autre part pour établir un inventaire d'espèces d'autres ordres d'insectes (coléoptères, hyménoptères) ou de mollusques.

Il conviendrait aussi d'actualiser l'inventaire floristique réalisé par le CBNBP en 2003, dont le rapport figure en annexe. Le CBNBP a d'ailleurs repéré "l'îlot vert" en 2003 (indice CORINE Land Cover) et des écologues ont analysé la flore de l'îlot, répertoriée dans les bases de données du MNHN (Museum Nationale d'Histoire Naturelle).

Toutefois, cette première évaluation présente un état des lieux de la situation faunistique de l'îlot, dont les superficies de pleine terre et de friches permettent le développement naturel de la faune et de la flore dans une zone fortement urbanisée.

Définie comme une Trame Verte dans le PLU-PADD de 2007, la zone de l'îlot Paix-Reims, au regard des éléments décrits dans l'évaluation, semble jouer pleinement son rôle de continuité écologique entre les réservoirs de biodiversités plus conséquents, constitués :

- au nord par la petite ceinture de Paris, le parc Montsouris et le parc de la cité internationale universitaire.
- au sud par la vallée de la Bièvre, jalonnée de parcs et jardins.

Par conséquent, l'association Gentil'îlot Vert, dont les objectifs sont notamment de défendre et promouvoir les espaces verts de pleine terre et la nature en ville, suggère fortement de considérer l'aménagement de l'îlot Paix-Reims sous l'angle du renforcement de la biodiversité présente, en protégeant les espèces présentes et favorisant leur développement par la conservation et la valorisation des superficies de pleine terre existantes.

Enfin, nos observations et suggestions sont en accord avec le Plan Vert de la région IDF approuvé récemment en juin 2017, la charte de la biodiversité signée par Gentilly en 2015, et répondent sur le plan de la naturalité à au moins 5 des Objectifs de Développement Durable (ODD 3, 10, 11, 13, 15 ; <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) édictés par l'ONU pour un avenir meilleur sur Terre.

Evaluation biodiversité îlot Paix-Reims 2017

* Le hérisson bénéficie d'une protection totale sur tout le territoire français depuis l'arrêté national du 17 avril 1981 (JO du 19/05/1981), aujourd'hui remplacé par l'arrêté national du 23/04/2007 (JO du 10/05/2007).

** En France, les 34 espèces de chauves-souris sont protégées :

- au niveau national : depuis 1976 par l'article L.411-1 du Code de l'Environnement. [L'arrêté ministériel du 23 avril 2007](#), ainsi que [son arrêté modificatif du 15 septembre 2012](#), protègent les espèces ainsi que leur habitat de reproduction et d'hibernation,

- au niveau européen : la Directive européenne (CEE N°92/43) « Habitats-Faune-Flore » indique que toutes les espèces doivent bénéficier d'une protection stricte (Annexe IV) et dresse une liste des espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Annexe II),

- au niveau international : toutes les espèces sont protégées par la Convention de Bonn (23 juin 1979) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Annexe II) qui a permis de signer l'Accord relatif à la conservation des populations de Chauves-souris d'Europe (EUROBATS, 4 décembre 1991) et par [la Convention de Berne](#) (19 septembre 1979) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe II et III).

La liste rouge de l'UICN élaboré pour le monde (2008) mentionne deux espèces menacées et celle élaborée pour l'Europe (2006) cinq espèces menacées. Sur la liste rouge nationale (2009), une espèce est « en danger critique d'extinction », trois sont classées « vulnérables » et sept « quasi-menacées ».

*** Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000728852&categorieLien=id>

ANNEXES

1- Informations et liens complémentaires

Extraits de « Atlas de la flore sauvage du Val de Marne » :

"Le devenir de la nature en ville n'est pas un sujet thématique qui relève uniquement des scientifiques, des urbanistes ou des associations de défense de l'environnement. C'est, au contraire, un sujet transversal, un sujet porteur de civilisation, un sujet citoyen dans lequel la collectivité joue un rôle essentiel" Le Val de Marne, département "en majorité urbain possède encore par l'intermédiaire de son Arc boisé, de ses vallées, vallons une diversité floristique non négligeable - indispensable de préserver dans une région où la pression foncière reste importante. À l'heure où près de 80 % des Franciliens considèrent que la réduction du nombre d'espèces animales et végétales est un enjeu environnemental majeur pour le 21e siècle, la biodiversité urbaine mérite d'être mieux considérée. Pour rendre nos villes plus accueillantes et laisser des espaces refuges à la flore et la faune, les aménageurs urbains ne peuvent l'ignorer et se doivent d'intégrer cette biodiversité urbaine dans leurs futurs aménagements."

Extrait préface J. MORET, Pr. MNHN, Dir. Conserv botanique national Bassin parisien.
=>Incontournable ds le contexte de la sauvegarde de l'îlot Paix-Reims complète l'inventaire floral en consolidation. <http://bit.ly/2esW4t1>

La conclusion générale de l'Atlas Édition 2009, co-signée par Christian Favier (président du conseil général du Val-de-Marne) n'aborde pour Gentilly que le seul Parc du Coteau sur Gentilly-Arcueil

(sur le domaine d'Arcueil majoritairement). Parc qui se situe sous un "viaduc routier (A6). Au coeur d'une zone très dense et pauvre en espaces verts. Flore banale. La conservation des friches qui entourent encore le site serait un atout afin de maintenir la biodiversité. Ces milieux entretenus pourraient s'enrichir..."

http://www.liberation.fr/futurs/2017/10/19/la-ville-prend-racines_1604301

<https://www.ilotvertgentilly.com/inventaire-biodiversite>

2- Inventaire floristique de l'îlot : CBNBP 2003

Gentilly : Gentilly

[Informations sur les dates de description](#)
[validation](#)

Relevé n° : 20031029094100Pis

Date de description : 28/10/2003

Observateur(s) : Perriat Fabrice(CBNBP), Masini Raphaël(CBNBP)

Numéro personnel de station : FP-03

Lieu-dit : Gentilly

Commune(s) retenue(s) :

[+ Commune\(s\) notée\(s\) sur le bordereaux :](#)

[+ Commune\(s\) concernée\(s\) par le relevé :](#)

[Forum](#)

Description	Liste des espèces	Cartographie Scan 25	Cartographie Google	Espèces non prises en compte
Inventaire				
Type :				
Station				
Géomorphologie (échelle kilométrique) :				
Coteau, cuesta				
Topographie :				
Espace anthropique :				
Pente du versant :		Pente de la station :		Exposition du versant :
Sol (Texture dominante de surface) :				
Commentaire :				
Square				
Pointage GPS (WGS84) :				
Milieu				
Code corine	Libellé	Pourcentage		
852	Petits parcs et squares citadins	100		
Commentaire :				
Etat de la Station				
Etat général :				
Facteur d'influence :				
Menace :	Actif ou potentiel (A ou P) :	Positif ou Négatif (+ ou -) :		

Evaluation biodiversité îlot Paix-Reims 2017

Nombre de taxons = 29

Nom cité	Nom scientifique	Taxon de référence	Nom vernaculaire	Statut	+
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée	/	☞
<i>Ballota nigra</i> L. ssp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek [1929]	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote du Midi	/	☞
<i>Bellis perennis</i> L.	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	/	☞
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	/	☞
<i>Carex hirta</i> L.	<i>Carex hirta</i> L., 1753	<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	/	☞
<i>Chelidonium majus</i> L.	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chéridoine, Herbe à la verrue, Éclaire	/	☞
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée	/	☞
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	/	☞
<i>Eragrostis minor</i> Host	<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809	<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809	Éragrostis faux-pâturin, Petit Éragrostis	/	☞
<i>Geranium molle</i> L.	<i>Geranium molle</i> L., 1753	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	/	☞
<i>Hedera helix</i> L.	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	/	☞
<i>Lamium amplexicaule</i> L.	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant	/	☞
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	/	☞
<i>Malva sylvestris</i> L.	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	/	☞
<i>Mercurialis annua</i> L.	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	/	☞
<i>Parietaria judaica</i> L.	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	/	☞
<i>Plantago major</i> L. ssp. <i>major</i>	<i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i>	<i>Plantago major</i> L. ssp. <i>major</i>	Plantain à bouquet	/	☞
<i>Poa annua</i> L.	<i>Poa annua</i> L., 1753	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	/	☞
<i>Polygonum aviculare</i> L. ssp. <i>aviculare</i>	<i>Polygonum aviculare</i> subsp. <i>aviculare</i>	<i>Polygonum aviculare</i> L. ssp. <i>aviculare</i>	Renouée Trainasse	/	☞
<i>Portulaca oleracea</i> L.	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	/	☞
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	/	☞

<i>Sambucus nigra</i> L.	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	/	☞
<i>Senecio vulgaris</i> L.	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	/	☞
<i>Solanum nigrum</i> L.	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	/	☞
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	/	☞
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	/	☞
<i>Taraxacum officinale</i> Weber	<i>Taraxacum officinale</i> Weber, 1780	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	/	☞
<i>Trifolium repens</i> L.	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	/	☞
<i>Urtica urens</i> L.	<i>Urtica urens</i> L., 1753	<i>Urtica urens</i> L., 1753	Ortie brûlante, Ortie grièche	/	☞

